

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 janvier 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 580** Vœu relatif à la mise en place de la Carte Lumière place Saint-Ferdinand

-----

#### Le Conseil de Paris,

Considérant que le projet de Carte Lumière vise à mettre en valeur les quartiers périphériques de Paris en y créant une nouvelle identité visuelle, rééquilibrant ainsi la ville historique et la ville de proximité ;

Considérant que la Carte Lumière vise à valoriser 13 sites parisiens, dont la place St Ferdinand ;

Considérant que l'opération, inspirée de l'art cinétique, consiste en l'implantation de 7 mâts obliques sur le pourtour de la place, projetant de la lumière au sol et sur la statue de Léon Serpollet ;

Considérant que le projet a été présenté aux élu.e.s de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement en février 2017 ;

Considérant l'article paru dans Le Parisien le 17 février 2017, présentant un visuel du projet et saluant un « sacré coup de jeune [qui] mettrait fin à l'ambiance triste de cette place pourtant bordée de cafés animés » ;

Considérant que la DVD a informé la nouvelle équipe municipale de l'avancement du projet jusqu'au démarrage effectif des travaux ;

Considérant que la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement a la mission de mener la concertation localement,

Considérant que la réunion publique du 21 novembre dernier a fait émerger une insatisfaction de la part des riverains ;

Considérant que les 7 mâts obliques sont d'ores et déjà installés mais qu'ils n'ont pas encore pu être allumés ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- Le projet soit présenté à la concertation locale, afin d'envisager la modification ou le retrait du projet artistique ;
- Le cas échéant, les 4 candélabres de style présents sur la place avant la mise en œuvre du projet artistique soient réinstallés et que les 7 mâts soient proposés à un autre quartier parisien, en lien avec les mairies d'arrondissement et leurs habitants.